

1753, prit la direction le 7 septembre 1772; les deux autres membres du Conseil étaient le Chevalier DE ROBIEN, troisième subrécargue, hostile à son chef, et Jean-Pierre CLOUËT. Cette situation ne pouvait se prolonger plus long temps et le roi, sur la proposition de son ministre, se décida de créer à Canton un consulat à l'exemple de celui de Surate auquel avait été nommé le frère d'ANQUETIL DU PERRON, ANQUETIL DE BRIANCOURT. Le comptoir de Surate avait été le premier établissement français fondé aux Indes. CARON, qui avait quitté le service de la Hollande pour celui de la France, y avait établi une factorerie en 1668. L'Ordonnance royale en 23 articles (3 février 1776) était précédée d'un rapport sur la création d'un Consulat à Canton. A défaut de Thimotée et de Clouët qui déclinèrent, le premier, l'offre du poste de consul, le second celui de chancelier, on nomma consul le 20 octobre 1776, Pierre-Charles François VAUQUELIN, ancien subrécargue, et chancelier Philippe VIEILLARD. Vauquelin étant mort le 23 septembre 1782, fut remplacé par Vieillard, qui nomma chancelier, l'interprète Jean-Charles-François GALBERT (26 septembre 1782); au bout d'un an celui-ci abandonna ses nouvelles fonctions au commerçant Paul-François COSTAR. Le 21 mars 1784, DE GUIGNES, le fils, s'embarquait à Brest pour rejoindre le consulat de Canton.

La guerre d'Amérique avait porté un coup funeste à notre commerce en Chine; les autres nations avaient pris notre place dans les rares marchés d'Europe que nous laissait comme un os à ronger l'Angleterre, pour y porter des produits de Chine : par exemple, la Flandre, à laquelle nous fournissions le thé, où les Impériaux s'étaient substitués à nous. Notre consul avait affermé la factorerie française à la Compagnie Impériale de Trieste.

En Chine, les glaces, les draps et lainages venus de France avaient augmenté considérablement de prix; la guerre avait fait le bénéfice des Portugais ainsi que de la Compagnie suédoise, mais les droits prélevés par la Couronne de Portugal étaient si considérables qu'ils ne pouvaient lutter avec leurs concurrents.